



Taxe d habitation suite à déménagement

Par **akrg**, le **23/11/2014 à 16:05**

Bonjour,rnrnSuite à un déménagement. Je souhaiterais savoir si il fallait que je me déclare pour la taxe d'habitation.tout en sachant qu'il m héberge gratuitement.Et En sachant également que mon copain la payé déjà?rnrnMerci d'avance de votre réponse.

Par **goofyto8**, le **23/11/2014 à 16:20**

La taxe d'habitation est applicable au domicile et non à chaque personne.

Par **moisse**, le **23/11/2014 à 17:55**

Il faut rajouter rajouter que c'est la consolidation des revenus de tous les résidents qui est prise en compte, même ceux hébergés gratuitement.

Par **Lag0**, le **24/11/2014 à 08:09**

Bonjour,rnSi vous rédigez une déclaration de revenus, c'est ce document, où vous indiquerez votre adresse au 1er janvier, qui sera pris en compte pour le calcul de la taxe d'habitation.